

N° 3

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

---

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

---

Séance du Samedi 5 Juin 1926

---

---

**Conseil municipal :**

	Pages
Hommage à la mémoire de M. Saint-Venant, Adjoint . . . . .	377

**Immeubles :**

Achat, — Léon-Gambetta, 45 (rue) . . . . .	376
--	-----

---



L'an mil neuf cent vingt-six, le samedi 5 juin, à 19 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO.

Secrétaire, M. DOMPSIN.

*Présents* : MM. BARDIN, BARDOU, BAUCHE, BONDUES, BOUR, CNUUDE, COOLEN, COUROUBLE, DEBADTS, DELEMER, DENEUBOURG, DEVERNAY, DHILLY, DOMPSIN, DOYENNETTE, FAVIÈRES, GIRARDIN, MALAQUIN, MARTIN, MASSON, OLIVIER, PEETERS, RAGHEBOOM, SALENGRO, TAFFIN, VANDENBERGHE, WILLEMS.

*Excusés* : MM. BALAVOINE, CORSIN, MEYER, ROUSSEAU, VERHAEGHE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous nous avez autorisé à prendre part à l'adjudication, à la barre des criées du Tribunal civil de Lille d'un immeuble sis à Lille, rue Léon-Gambetta, 45, dépendant de la faillite de la « Société Lille-Centre ».

La Ville a été déclarée adjudicataire moyennant un prix principal de 1.571.000 francs augmenté des frais préalables s'élevant à 7.432 fr. 35, en ce compris la somme de 2.170 fr. 85 pour frais de saisie.

Aucune surenchère n'ayant été portée, cette adjudication est devenue définitive.

Nous vous proposons de ratifier cette acquisition et de décider que la dépense en résultant, prix principal, frais et intérêts, sera prélevée sur les ressources disponibles provenant du compte adminis-

836

Achat

Rue Léon-Gambetta,  
45



tratif de l'exercice 1925 et sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 1926.

*Adopté à l'unanimité.*

M. LE MAIRE. — Lors de la dernière séance du Conseil, le 11 mai, j'avais l'honneur de prononcer l'éloge funèbre de nos regrettés collègues Demailly et Creton. Ce soir là, à notre gauche, siégeait Saint-Venant. Cinq jours plus tard, il n'était plus.

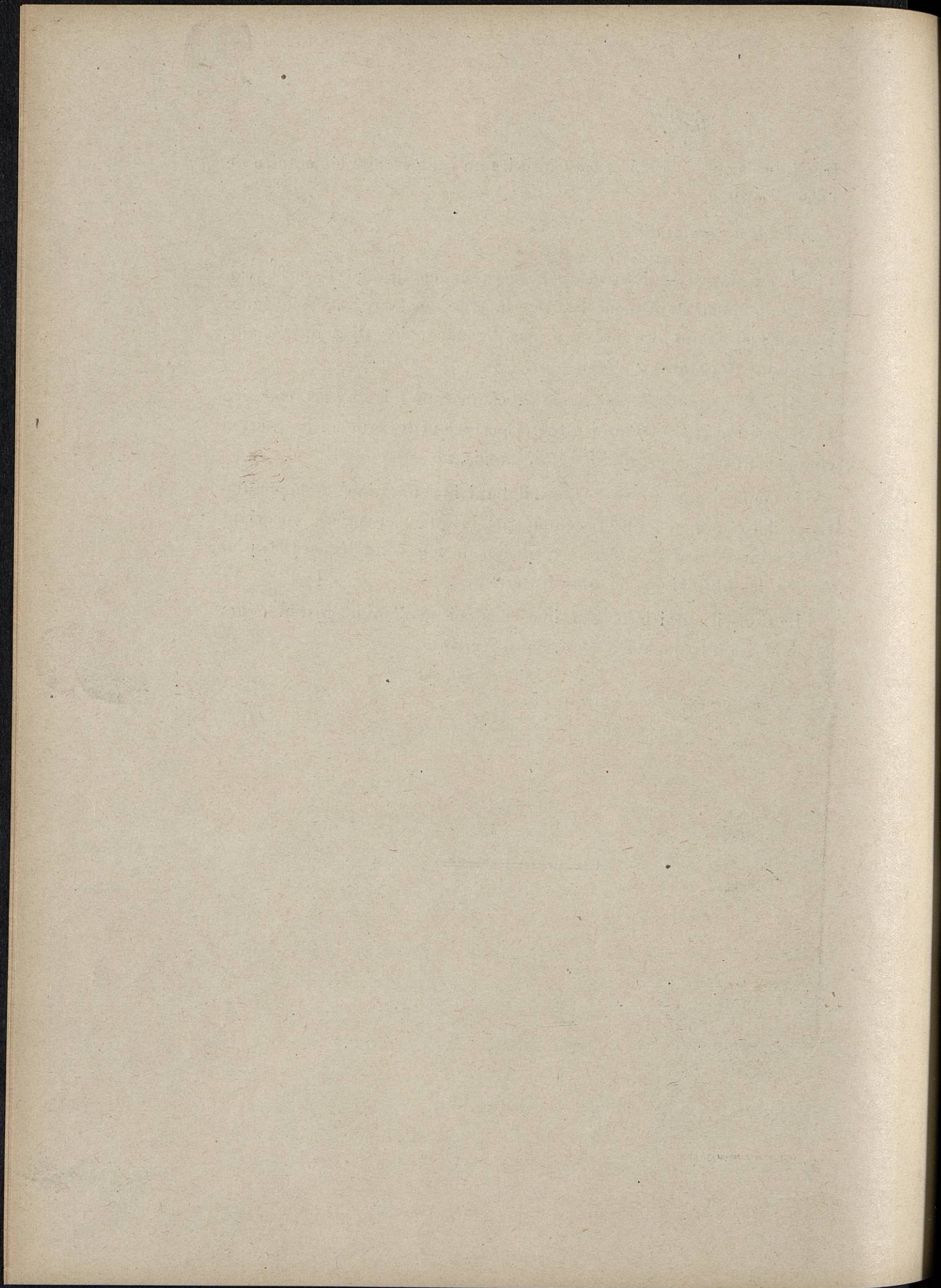
C'est, pour nous, un devoir de proclamer une fois de plus, combien la disparition de notre ami est une perte lourde, cruelle. La mort a creusé dans nos rangs, un vide qui, jamais, ne sera comblé.

Je me fais l'interprète du Conseil municipal unanime, de la population lilloise qui, en foule, l'accompagna jusqu'au cimetière, en priant Mme Saint-Venant d'agréer l'expression de nos condoléances les plus émues, les plus vives, les plus fraternelles.

Le Conseil municipal, unanime, s'associe à l'hommage rendu par M. le Maire à la mémoire de M. Saint-Venant.

La séance est levée à 19 h. 35.







Chapman

W. Chapman

Bardin

H. Bardin

Bardou

J. Bardou

Bauche

A. Bauche

Bour

B. Bour

Bour

J. Bour

Candole

Candole

Coley

R. Coley

Debat

Debat

Debat

J. Debat

Deleu

J. Deleu

Denenberg

J. Denenberg

Dufour

J. Dufour

Dufour

J. Dufour

Dupuis

J. Dupuis

Dupuis

J. Dupuis

Guin

J. Guin

Guin

J. Guin

Malaguy

J. Malaguy

Marin

J. Marin

More

J. More

More

J. More

Peter

J. Peter

Peter

J. Peter

Vandenberg

J. Vandenberg

Vandenberg

J. Vandenberg

Viller

J. Viller



